



**DEMANDE D'ALLOCATION DE REMPLACEMENT
(Maladie - Accident du travail - Maladie professionnelle - Décès)**

Document à retourner dûment complété à la M.S.A. Ain-Rhône

N° Sécurité Sociale :

NOM :

PRÉNOM :

Adresse :

Code postal : - Commune :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ EXERCÉE

Description des travaux effectués dans l'exploitation ou l'entreprise agricole, et temps consacré à ces travaux :

- - heures par jour
- - jours par semaine
- - jours par mois

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'INTERRUPTION D'ACTIVITÉ

Motifs de la demande (cocher la case correspondante) : Maladie - Accident du travail - Décès
Maladie professionnelle

Nom – Prénom du remplaçant :

N° identification :

Date :

- Nombre de jours d'arrêts :

* * * * *

Je, soussigné(e), M
Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus.

Je m'engage à cesser toute activité et à me faire remplacer sur l'exploitation ou l'entreprise pendant la durée du congé de maladie.

Justificatifs à joindre :

- Une copie de la ou des fiche(s) de paye des personnes qui ont effectué le remplacement
- Le ou les contrat(s) de travail des remplaçants

A

Signature :

Le

La MSA vérifie l'exactitude des déclarations (Article L.114-9 du Code de la Sécurité Sociale – Article L.851-2 du Code de la Construction et de l'Habitation). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude, de fausse déclaration, de manquement aux obligations déclaratives, d'inexactitude ou de caractère incomplet des informations recueillies (Article L.583-3 du Code de la Sécurité Sociale – Article L.852-1 du Code de la Construction et de l'Habitation – sans préjudice des sanctions pénales encourues).
Pour l'étude et la gestion de vos droits, vos données personnelles sont traitées par la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole – 19, rue de PARIS 93000 Bobigny, qui a désigné un Délégué à la Protection des Données. Au titre du Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD) et de la Loi Informatique et Libertés (LIL) modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de suite aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au directeur de votre caisse de MSA de rattachement, par courrier postal signé accompagné d'une pièce d'identité signée. Si la réponse apportée ne vous paraît pas satisfaisante, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL. Certaines de vos informations peuvent être transmises à nos partenaires, dans le cadre de nos missions. Vos informations sont conservées au maximum pendant 6 ans après la fin de votre relation avec la branche Famille ou jusqu'à l'intervention d'une décision définitive en cas de contentieux ou encore au titre des obligations qui pèsent sur le directeur comptable et financier de la CCMSA. Toute décision administrative individuelle automatisée ou profilage est effectuée dans le respect de l'article L.311-3-1 et du chapitre Ier du titre Ier du livre IV du code des relations entre le public et l'administration. Ultérieurement, vos données pourront être utilisées à des fins d'évaluation de politiques publiques, de lutte contre le non recours au droit, de statistiques, recherches et études.